

Saint Augustin et l'Immaculée Conception

En conclusion de sa magistrale encyclopédie mariale, le Père du Manoir recueille dans le VII^e volume de *Maria* quelques études récentes sur la Sainte Vierge. Saint Augustin est plusieurs fois mentionné, mais seule, sa position sur l'Immaculée Conception retient l'attention. Une opinion tend de nos jours à prévaloir parmi les mariologues : saint Augustin ne se montre pas favorable au privilège marial. Le Père J. Galot l'expose¹ en revenant au commentaire du texte de l'*Opus imperfectum*, IV, 122. Julien d'Éclane accuse Augustin d'être pire que Jovinien : « Ille virginitatem Mariae partus conditione dissolvit ; tu ipsam Mariam diabolo nascendi conditione transcribis ! » Augustin répond : « Non transcribimus diabolo Mariam conditione nascendi, sed ideo quia ipsa conditio solvit gratia renascendi »².

Le Père Galot cherche dans ce texte une réponse à une question que saint Augustin ne se posait pas. Le débat entre Julien et Augustin portait sur le péché originel, sur l'absolue nécessité de la grâce, du Baptême et de l'universelle médiation du Christ. Personne, pour Augustin, n'échappe à l'emprise du démon, si ce n'est par la grâce du Christ. Personne, pour Julien, n'est du fait de sa naissance asservi au démon ; et Julien en appelait à Marie comme à un exemple irréfutable, et pressait sa pointe jusqu'à détacher Augustin, en manichéen impénitent, de la foi de l'Église : « Toi, tu livres Marie au diable ! »

Augustin réagit vigoureusement sous l'insulte. Son enseignement sur notre condition de naissance, il l'a appris d'Ambroise, non de Manès. Il ne riposte pas en son nom personnel, mais au nom de l'Église, dont les pélagiens se sont séparés. « En parlant de condition de naissance, nous (catholiques) ne livrons pas Marie au diable ». L'affirmation est nette, sans ambages et telle qu'on pouvait l'attendre d'Augustin qui, déjà, s'était expliqué contre Pélage dans le *De natura et gratia* : « Pour l'honneur du Seigneur, je veux qu'il ne soit nullement question (de Marie), lorsqu'il s'agit de péchés »³. Dans l'*Opus imperfectum*, saint Augustin est même plus affirmatif ; il ne dit plus « Je veux ! », il exprime la foi de l'Église : « Nous confessons la sainteté de Marie » ; mais, ajoute-t-il à l'adresse des pélagiens, une sainteté qui n'est point telle qu'elle porte atteinte à l'universelle médiation du Christ : « précisément parce que la condition de naissance est déliée par la grâce de renaissance ».

Contrairement à l'exégèse du Père Galot, cette précision ne relativise pas dans l'esprit de saint Augustin l'exceptionnelle sainteté de Marie : l'honneur du Christ l'en défend. Mais il ne dit pas à quel moment et de quelle manière la grâce de la renaissance a touché Marie. La question de l'Immaculée Conception ne se posait

1. *Maria*, tome VII. Paris, 1964, p. 42-48.

2. P.I., 45, 1417-1419.

3. « Excepta itaque sancta Virgine Maria, de qua propter honorem Domini nullam prorsus cum de peccatis agitur haberi volo quaestionem. » *De natura et gratia*, 42 ; P.I., 44, 267.

pas pour lui ; il s'intéresse plus aux prérogatives du Christ qu'aux priviléges de Marie. Seul le Christ est né virginalement. Marie ne tient pas sa sainteté de sa naissance, mais comme tous les fils d'Adam, d'une grâce de renaissance. On ne minimise pas sa sainteté en la rattachant comme toute autre sainteté des temps présents à l'universelle médiation du Christ. C'est ce point de doctrine qu'en se défendant de livrer la Vierge au diable, saint Augustin souligne.

On exagérerait à entendre le texte de l'*Opus imperfectum* comme une affirmation de l'Immaculée Conception : mais on exagère aussi à le considérer comme défavorable au privilège marial. Saint Augustin ne projette aucune ombre sur la sainteté de Marie ; mais il est si totalement préoccupé de réfuter les pélagiens qu'il pose, sans y arrêter son attention, le problème de la conciliation de l'exceptionnelle sainteté de la Vierge avec l'universelle médiation du Christ. Il le laisse en suspens ; mais le mérite lui reste de l'avoir suggéré. Aussi marque-t-il une date de toute première importance dans l'histoire du dogme de l'Immaculée Conception.

A. SAGE, A. A.